

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 8 FEVRIER 2019 A 18 H 00**

Présents : BERTHIER Jean Pierre, DERRIER Gilbert, DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël, FONTAINE Patrice, TROCHET Didier / EL HORFI Sihame, TARAVEL Thomas (18H20)

Excusés : PRUVOT Alban (procuration à DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël) FARGE Caroline

Secrétaire de séance : DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE**, à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2018,
- **AUTORISE** le Maire, à l'unanimité des présents, à liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 166 000.73 €, et ce, avant le vote du budget 2019,
- **VALIDE**, à l'unanimité des présents, les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 06/11/2018,
- **DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité des présents, pour la reprise par la 3CMA de la procédure de modification simplifiée du PLU communal,
- **APPROUVE**, par 7 voix pour et 1 abstention, le projet de modifications du Programme Local de l'Habitat de la 3CMA tel qu'il a été adressé à la commune de Villarembert,
- **AUTORISE** le Maire, à l'unanimité des présents, à signer la convention de transfert de compétence sans concours financier de la 3CMA, entre la commune et la 3CMA pour le transport dénommé « Navette interne Corbier »,
- **APPROUVE**, à l'unanimité des présents, les nouveaux tarifs des frais de secours sur pistes pour l'hiver 2018/2019 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire, (*annule et remplace la délibération n° 2018/107 du 6 novembre 2018*),
- **FIXE**, à l'unanimité des présents, les tarifs du cinéma, du camping, de la piscine-espace détente, des logements, des locaux et services à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019,
- **DECIDE**, à l'unanimité des présents, de la mise en œuvre d'un tarif « Invitation » à zéro euros pour la piscine-espace détente et le cinéma, pour les journalistes et organisateurs d'événementiels, sous réserve de l'existence d'un lien entre la profession du bénéficiaire et le service auquel il peut avoir accès et ce dans le but de promouvoir la station et ses équipements,

- **VALIDE**, à l'unanimité des votants, le tarif « Aller/Retour Piéton » à 10.00 € proposé par la SATVAC pour 2019/2020,
- **AUTORISE** la SATVAC, à l'unanimité des votants, à entreprendre les travaux de dévoiement du départ de la piste du Chardon, qui se trouve condamnée par le chalet de la gare d'arrivée du nouveau télésiège du Mont Corbier, sur la parcelle communale n° 1365 section C,
- **SURSEOIT** à statuer sur la création d'un office de tourisme intercommunal «Sybelles ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 15.

Le Maire,

Jean Pierre BERTHIER

